

**En 2007, le pays a consacré 53,0 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 42,3 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 63 % en prix constants pour s'établir à 8 870 euros en 2007.**

**E**n 2007, le pays a consacré 53,0 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 42,3 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1996 à 2001, puis décroît au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 74 % entre 1980 et 2007 soit de 2,1 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 63 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*cf. indicateur 03*), d'autre part des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert des personnels TOS des collèges et lycées publics aux régions et départements ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financeront ces nouvelles compétences par le biais de la fiscalité (attribution d'une part de la TIPP\* et

de la TSCA\*). En 2007 les collectivités territoriales assurent ainsi 18,1 % du financement initial. La DIE du second degré n'est plus financée qu'à hauteur de 69,7 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hors les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 8 930 équivalents-dollars en 2005, contre 7 800 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2007, un collégien coûte 7 930 euros, un lycéen 10 240 euros en enseignement général ou technologique, 10 740 euros en enseignement professionnel.

Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 104 570 euros en 2007, contre 73 890 euros en 1990 (aux prix 2007), soit une augmentation de 42 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 116 790 euros, soit une augmentation de 36 % depuis 1990.

\*TIPP : taxe de consommation intérieure des produits pétroliers ;

TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

*Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.*

*La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré.*

*Cette dépense est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :*

- intégration des DOM
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
- réévaluation des dépenses des ménages.

*À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État.*

*L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

## 01 La dépense d'éducation pour le second degré (y compris apprentissage niveau secondaire\*)

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
<b>DIE pour le second degré*</b>					
aux prix courants (en milliards d'€)	12,8	30,7	46,8	52,7	<b>53,0</b>
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	30,5	40,9	54,2	54,0	<b>53,0</b>
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	43,3	<b>42,3</b>
Dépense moyenne par élève*	5 560	6 810	8 780	8 950	<b>8 870</b>
aux prix de 2007 (en €)					
<b>Structure du financement initial (en %) **</b>					
État				72,3	<b>69,7</b>
<i>dont MEN</i>				67,2	64,6
Collectivités territoriales				15,6	<b>18,1</b>
Autres administrations publiques et CAF				2,0	<b>2,0</b>
Entreprises				1,8	<b>1,9</b>
Ménages				8,3	<b>8,2</b>

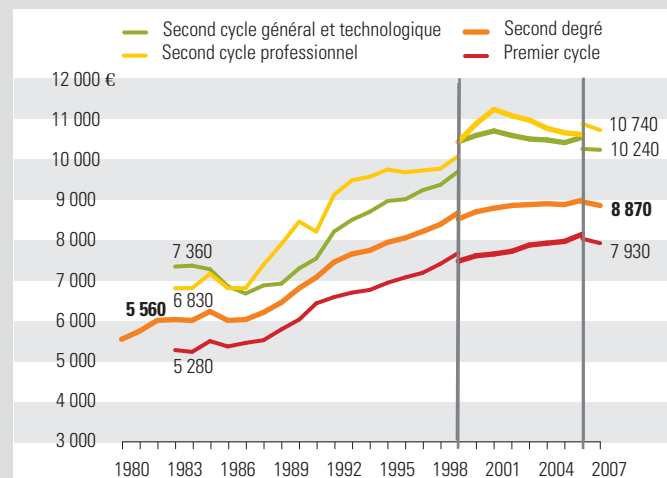
(\*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2007.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

## 02 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2007 (1980-2007)



Ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

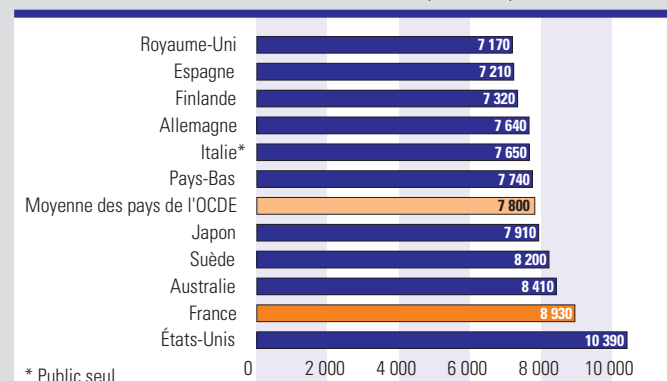
## 03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2007, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2007)	
		1990	2007
BEP 2 ans	14 ans	68 880	95 310
Baccalauréat général et technologique	15 ans	73 890	104 570
Baccalauréat professionnel	16 ans	85 810	116 790

Source : MEN-DEPP

## Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2005)



\* Public seul

Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*